

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2131 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2006, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2131 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments* ».

À la suite de la tenue du registre les 21 et 22 mars 2006, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. De plus, ledit règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions le 26 avril 2006.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 10^e jour de mai 2006.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**